



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-468

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI , Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE , Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Charles PONS, M. André BONET, M. Rémi GENIS, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Sandrine SUCH, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Anaïs SABATINI, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, M. Bruno NOUGAYREDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
E.P.I.C Perpignan Rayonnement Office de Tourisme Municipal : Attribution d'une participation financière au titre de l'exercice 2024

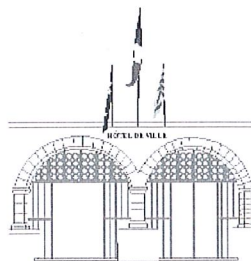
M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

Par délibération n°2022-321, adoptée le 15 décembre 2022, la Ville de Perpignan a approuvé la création d'un nouvel établissement de type industriel et commercial en charge du tourisme : « Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal ». Il s'agit d'une structure destinée à promouvoir le territoire et le rayonnement de la Ville en tant que destination touristique de premier plan.

Les ressources de cet établissement reposent sur la taxe de séjour acquittée par les touristes qui séjournent temporairement sur la Ville. Les tarifs de la taxe de séjour sont ceux adoptés à l'échelle du territoire de la communauté urbaine.

En outre et s'agissant d'un transfert de compétences depuis la communauté urbaine, la Ville perçoit un abondement sur son attribution de compensation correspondant à l'écart qui existait au moment du transfert entre le produit de la taxe de séjour et le coût global de fonctionnement constaté par la CLECT intercommunale (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées).



Pour permettre à l'OT de fonctionner dès le début de l'exercice budgétaire, il est proposé chaque année au conseil municipal, lors de la réunion du mois de décembre, de voter les différentes participations financières annuelles aux EPL concernés.

Sur la base du budget prévisionnel présenté par l'E.P.I.C Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal, et des projections de clôture comptable au titre de l'exercice 2023, le montant de la participation financière de fonctionnement soumise au vote est de 600 000 €.

Cette participation pourra faire l'objet de règlements fractionnés au profit de l'E.P.I.C Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal en considération de l'évolution de ses besoins de trésorerie en cours d'année.

Il est proposé d'accepter le versement par la Ville, à l'E.P.I.C Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal, d'une participation financière d'un montant de 600 000€ dont les crédits seront prévus au Budget 2024.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le versement par la Ville d'une participation financière au titre de l'exercice 2024 au profit de l'EPIC Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal pour un montant de 600 000 €;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

41 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"


ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-182340-DE-JJ
Accusé reçu le : 27 DEC. 2023
Affiché le : 27 DEC. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué



Imputations / Libellés		BUDGET 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
70 - PRODUITS des SERVICES, ..., VENTES DIVERSES			
706	Prestations de services	67 000,00 €	
707	Ventes de marchandises	5 000,00 €	
7082	commissions et courtages	1 000,00 €	
70878	remboursement des frais par des tiers	1 000,00 €	
75		530 000,00 €	
753 - Impôts et taxes liés aux activités de service			
753	Taxe de séjour	530 000,00 €	
7588			
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS			
74 - Subventions et participations			
7472	Région	607 000,00 €	
7473	Département		
74	Communes	600 000,00 €	
74	Autres organismes	7 000,00 €	
64198	Remboursement sur rémunération du personnel	3 000,00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
773	Mandats annulés (exercice antérieur)		
7788	Produits exceptionnels		
002 - RESULTAT de FONCTIONNEMENT reporté			
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		1 207 000,00 €	

Vu pour être annexé à la délibération
19 DEC. 2023
du Conseil Municipal en date du.....

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

François DUSSAUBAT

Imputations / Libellés		BP 2024	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		405 750,00 €	
604 - Achats d'études, prestations de services		42 000 €	
604	Achats de prestations de services	42 000,00 €	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures		29 600 €	
6061	Fournitures non stockable (eau, énergie..)	18 000,00 €	
6063	fournitures entretien et petit équipement	2 500,00 €	
6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	
6066	Carburants	100,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00 €	
611- Contrat de prestation de service		55 000,00 €	
613 - Locations		4 500 €	
6132	Locations immobilières	100,00 €	
6135	Locations mobilières	4 400,00 €	
615 - Entretien et réparations		21 000 €	
6156	Maintenance	21 000,00 €	
6161 - Primes d'assurances		6 500,00 €	
617 - Etudes et recherches			
618 - Divers		7 500,00 €	

Imputations / Libellés		BUDGET 2024
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
6225	Indemnités aux Régisseurs	32 580 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	580,00 €
6228	Divers	32 000,00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques		
6231	Annonces et insertions	25 000,00 €
6233	Foires et expositions	30 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00 €
6238	Frais divers publicité...	22 500,00 €
624 - Transports des biens et transports collectifs		
6248	Frais de transports divers	1 000,00 €
625 - Déplacements, missions et réceptions		
6251	Voyages et déplacements	13 000,00 €
6256	Missions	15 000,00 €
6257	Réceptions	22 000,00 €
626 - Frais postaux et de télécommunications		
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés		
628 - Divers services extérieurs		
6281	Concours divers (cotisations...)	6 500,00 €
6283	Frais de nettoyage locaux	29 400,00 €
6288	Autres	160,00 €

Imputations / Libellés		BUDGET 2024
637 - Autres impôts, taxes... (autres organismes)		10,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL et Frais assimilés		801 000,00 €
631.1 - Impôts, taxes sur rémunérations (Admin. Impôts)		40 000,00 €
633 - Impôts, taxes sur rémunérat° (Autres organismes)		
6331 Versement transport		
6333 Participation des employeurs formation professionnelle		6 000,00 €
6338 Autres impôts taxes et vers.		
641 - Rémunération du Personnel		504 000 €
6411 Personnel non titulaire - Rémunération principale		504 000,00 €
6413 Autres indemnités		
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance		241 000 €
6451 Cotisations à l'URSSAF		150 000,00 €
6452 Cotisations mutuelle		7 000,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite		40 000,00 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC		40 000,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux		4 000,00 €
647 - Autres charges sociales		10 000 €
6475 Médecine du travail		3 000,00 €
6478 Autres charges sociales diverses		7 000,00 €

Imputations / Libellés		BUDGET 2024
65 - AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE		250,00 €
6518 - Redevances pour concessions, brevets, droits...		200,00 €
6541 Pertes et produits irrécouvrables		
658 - Charges diverses de la gestion courante		50,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES		
661 - Charges d'intérêts		
6615 Intérêts des comptes courants		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
6714 Bourses et prix		
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
673 Titres annulés (sur exercice antérieurs)		
678 - Autres charges exceptionnelles		
68 - DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS et PROVISIONS		0,00 €
681 - Dotations aux amortissements		0,00 €
6811 Dotation aux amortissement des immobilisations		
022-DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		1 207 000,00 €

